



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7475^e séance

Lundi 29 juin 2015, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ibrahim	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/378)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/378)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/482, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/378, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2228 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour l'adoption de la résolution 2228 (2015) concernant la prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) compte tenu de l'important rôle de stabilisation que la MINUAD joue au

Darfour. Nous considérons également fondamental que cette résolution réaffirme le rôle du Document de Doha de 2011 en tant que base solide pour un règlement de la situation au Darfour. Ce n'est pas un hasard, car non seulement le Document de Doha est mis en œuvre avec succès dans la pratique mais il fait désormais également partie intégrante de la Constitution soudanaise. Nous notons avec satisfaction que le Conseil de sécurité reste favorable à ce que le Chef de la MINUAD joue un rôle de médiation entre le Gouvernement soudanais et les rebelles au Darfour sur la base de ce document.

Dans le même temps, le Conseil dénonce une nouvelle fois les tentatives visant à déprécier le processus de paix de Doha et à le remplacer par une formule toute faite de règlement du conflit au Soudan défendue par les mouvements armés, et soutenue depuis l'étranger, prônant un changement de régime à Khartoum. Les parties qui ont une influence sur les insurgés au Darfour doivent les encourager à prendre part dans les meilleurs délais au processus de paix de Doha de la même manière que, par exemple, des groupes ont été encouragés au Mali à souscrire à l'accord de paix et de réconciliation. Le moment est venu pour les derniers irréductibles de se décider à mettre en œuvre le Document de Doha, faute de quoi le Conseil devra leur imposer des sanctions ciblées. Nous notons avec satisfaction que le Conseil met l'accent sur le rôle clef du Groupe de travail conjoint entre les représentants du Soudan, de l'ONU et de l'Union africaine dans l'élaboration d'une stratégie de réduction des effectifs de la Mission au Darfour. Cette stratégie doit être conforme aux principes fondamentaux du maintien de la paix, y compris l'accord et l'approbation du pays hôte ainsi que les principes régissant le déploiement et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'ONU devront examiner avec le plus grand soin les recommandations que fera le Groupe de travail conjoint, car elles seront notamment déterminantes pour les relations entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD.

M. Cherif (Tchad) : Le Tchad salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2228 (2015). Celle-ci intervient à un moment particulièrement crucial pour la situation au Darfour qui, malgré les immenses progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour continue de connaître de nombreux défis, tant sécuritaires qu'humanitaires, au détriment des civils innocents.

Ma délégation souhaite que cette résolution soit le point d'un nouveau départ pour une coopération exemplaire et une confiance mutuelle entre le Gouvernement soudanais et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui sont plus qu'indispensables pour aider les parties soudanaises à parvenir à la paix et à la stabilité dans la région. Ma délégation salue également le fait que le Conseil de sécurité, à l'instar de l'Union africaine, a réitéré son soutien au Document de Doha comme étant le cadre viable pour la promotion de la paix et de la réconciliation au Darfour. À cet égard, nous appelons le Conseil à mettre tout en œuvre pour amener les mouvements armés non signataires de ce document à le signer sans conditions préalables.

Nous renouvelons notre plein appui au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par le Président Mbeki, pour ses efforts visant à favoriser une reprise des pourparlers ainsi qu'à faciliter la cessation des hostilités entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés.

Aussi, prenant note de l'initiative de dialogue national réitérée par le Président Omer Al-Bashir lors de son investiture en avril dernier, assortie d'une promesse d'amnistie aux groupes rebelles qui décident d'y participer, le Tchad invite toutes les parties prenantes soudanaises à saisir cette occasion afin de faire progresser la cause de la paix. Il n'y a pas de solution militaire à la crise du Darfour.

Enfin, le Tchad se félicite que la résolution qui vient d'être adoptée souligne le rôle majeur que joue le groupe de travail conjoint de l'ONU, de l'Union africaine et du Gouvernement soudanais sur la stratégie de désengagement de la MINUAD, et espère que celui-ci formulera à l'attention du Conseil, le moment venu, des recommandations pertinentes par l'entremise du Secrétaire général.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution 2228 (2015), qui vient d'être adoptée.

La Chine suit la question du Darfour avec une grande attention et salue les efforts déployés par le Gouvernement soudanais en vue de stabiliser la situation au Darfour et d'y promouvoir le processus politique et le développement économique et social. La communauté internationale doit exhorter les parties concernées, en particulier les forces rebelles au Darfour, à choisir la voie d'une solution politique, à adhérer au Document de

Doha pour la paix au Darfour et à le mettre en œuvre, et à trouver une solution rapide et globale à la question, de manière à jeter les bases du développement et de la reconstruction de la région.

La Chine apprécie le travail accompli par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour aider à stabiliser la situation, à promouvoir les pourparlers de paix et à protéger les civils. La Chine a toujours estimé qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies devait respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays concerné, prendre pleinement en considération les vues de celui-ci et ajuster son mandat et ses effectifs en fonction de l'évolution de la situation locale et des besoins réels.

Le Conseil de sécurité doit tenir compte de la position du Gouvernement soudanais quant à la nécessité de formuler une stratégie de sortie pour la MANUAD. Nous saluons et soutenons la mise en place d'un groupe de travail conjoint sur la question entre le Secrétariat de l'ONU, le Gouvernement soudanais et l'Union africaine. Nous espérons que les parties concernées accéléreront les consultations afin d'arrêter un plan raisonnable et acceptable pour tous concernant le retrait progressif de la MINUAD.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous, les membres du Conseil, avons reconnu le Darfour et lui avons réaffirmé notre attachement. Nous l'avons fait en raison de l'intensification du conflit et de la poursuite de la campagne brutale menée par le Gouvernement soudanais et les milices qui lui sont associées. Nous l'avons fait en raison des déplacements massifs et des crimes horribles, tels que des viols de masse, qui ont été signalés. Les habitants du Darfour ne cessent de voir leurs maisons et leurs communautés réduites à néant et leurs moyens de subsistance systématiquement ravagés.

Nous avons vu cette année plus de déplacements violents de personnes au Darfour qu'au cours des 10 années précédentes. Pourtant, il y a 10 ans, le Darfour se trouvait en tête de liste des questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Aujourd'hui, les souffrances du peuple du Darfour sont devenues moins visibles. Notre attention a été détournée. Sachant qu'actuellement, plus de 2,5 millions de personnes sont déplacées et 4,4 millions ont besoin d'aide humanitaire, il faut d'urgence de nouveau se pencher sur la question et s'attacher à protéger les civils menacés au Darfour et, comme d'autres l'ont noté, à promouvoir la paix.

Aujourd'hui, nous avons renouvelé à l'unanimité le mandat de la mission de maintien de la paix envoyée pour protéger la population du Darfour contre ceux qui lui veulent du mal. Comme nous l'avons réaffirmé dans la résolution 2228 (2015) adoptée ce matin, le Conseil de sécurité a la responsabilité permanente de procéder, pour chacune de nos opérations de maintien de la paix, à une évaluation de l'exécution de son mandat, et notamment de décider du moment et de la façon dont une mission doit prendre fin. Bien entendu, il serait prudent pour le Conseil de savoir ce que ce signifie « mission accomplie » pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), ou pour toute autre mission de maintien de la paix.

Malheureusement, étant donné le fort degré de violence et le très grand nombre de personnes déplacées, la présence de la MINUAD est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, et la résolution 2228 (2015) indique clairement que toute amélioration de la structure de la mission devrait être fonction de la situation sur la terrain et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés, qui sont définis dans l'annexe à la résolution.

Nous exhortons le Gouvernement soudanais et tous les groupes armés de coopérer pleinement avec la MINUAD, qui s'emploie à réaliser la tâche difficile et essentielle consistant à protéger les civils au Darfour dans le contexte d'une grave détérioration des conditions de sécurité sur le terrain.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2228 (2015) qui renouvelle le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). La nécessité de cette mission est plus grande que jamais. Comme il a été dit avec force aux membres du Conseil lors de la réunion organisée ce mois-ci selon la formule Arria, la région a enduré l'année dernière les pires souffrances de ces 10 dernières années. Le Darfour compte actuellement plus de 2,5 millions de déplacés de longue date, et le Soudan affiche le plus grand nombre de déplacés en Afrique. Des millions de personnes ont faim, et l'accès humanitaire est trop souvent restreint par les parties au conflit. Nous restons profondément préoccupés par l'augmentation du nombre de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits qui sont signalées, y compris ceux commis à Tabet l'année dernière.

Laissons à présent de côté nos divergences et soutenons pleinement la MINUAD pour qu'elle puisse poursuivre sa mission essentielle. La MINUAD

doit désormais se concentrer sur l'amélioration de la protection des civils, de la médiation des conflits et de l'appui à un processus de paix. Nous nous félicitons qu'elle poursuive son rôle important en matière de droits de l'homme. Des allégations graves et restées sans réaction faisant état de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits entachent le Soudan depuis plus d'une décennie. Nous encourageons la MINUAD à surveiller, à vérifier ces informations et à appeler l'attention des autorités sur elles dans les meilleurs délais.

La MINUAD ne peut durer éternellement. Dans cette résolution, nous avons établi que la planification à long terme de la MINUAD doit reposer sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés. Pour les atteindre, il est indispensable de trouver une solution politique au conflit, à commencer par une cessation des hostilités. Nous appelons toutes les parties au conflit d'oeuvrer de concert à cette fin.

Comme le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine l'a dit dans un communiqué, nous espérons que le Gouvernement soudanais jouera un rôle plus constructif avec la MINUAD. Nous partageons tous l'objectif d'un Soudan pacifique, stable et prospère. En fin de compte, si la mission fonctionne bien et est en mesure d'exécuter son mandat, elle pourra se retirer en toute sécurité bien plus tôt, dans l'intérêt de toutes les parties.

Toutefois, tant que le Gouvernement soudanais et l'ONU ne travailleront pas ensemble en vue de résoudre la terrible situation qui règne au Darfour, nous ne pouvons pas envisager de retrait imminent de la mission. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de détourner notre attention du Darfour. Or, en renouvelant le mandat de la MINUAD pour une année supplémentaire, nous avons pris la mesure qu'il fallait pour empêcher que cela ne se produise.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela a voté pour la résolution 2228 (2015), convaincue que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), en collaboration avec le Gouvernement soudanais, joue un rôle important dans la stratégie visant à instaurer la paix et la stabilité au Darfour, y compris en matière de protection des civils, conformément à son mandat.

Nous saluons le rôle que joue la MINUAD pour promouvoir la paix et la stabilité au Darfour dans le cadre d'un processus visant à trouver des solutions durables et pacifiques au conflit, avec la pleine participation des parties et l'appui des partenaires régionaux et sous-régionaux. À cet égard, nous exprimons notre plein soutien à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui fournit un cadre susceptible de servir de base aux négociations entre les parties au conflit.

Enfin, nous espérons que le groupe de travail conjoint se réunira bientôt afin de définir une feuille de route pour le transfert graduel des tâches de la MINUAD au Gouvernement de Khartoum et à l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan, et de la présenter prochainement au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : J'aimerais, tout d'abord, vous réitérer nos félicitations chaleureuses, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci, au cours duquel des consultations se sont tenues sur le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2015/378). Ces consultations ont coïncidé avec les discussions sur la résolution relative à la prorogation du mandat de la MINUAD (résolution 2228 (2015)). Je tiens à remercier les États qui n'ont ménagé aucun effort durant les consultations pour parvenir à un texte équilibré, qui tienne compte des développements positifs au Darfour et adresse un message clair aux groupes rebelles restants pour les appeler à la raison et les exhorter à s'engager résolument et sans condition dans le processus politique de paix sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour, compte tenu des garanties apportées par le Gouvernement aux chefs de ces groupes pour leur permettre de participer sans exclusive et de manière transparente au dialogue national.

Tout en nous félicitant des paragraphes positifs que comporte la résolution, nous tenons à affirmer l'importance de l'examen périodique des opérations de maintien de la paix, qui exige du Secrétaire général qu'il présente des recommandations sur l'avenir de la MINUAD et la stratégie de sortie de la Mission, de concert avec le Gouvernement soudanais et l'Union africaine, conformément au paragraphe 7 de la résolution 2173 (2014), qui a renouvelé le mandat de la

Mission l'an dernier. D'autres paragraphes soulignent l'importance des efforts que déploie le Représentant spécial de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour pour amener les groupes, qui ont rejeté jusqu'ici la paix, à adhérer au Document de Doha afin de conférer au processus un caractère global. Nous notons également avec satisfaction la condamnation par le Conseil de tout acte perpétré par un groupe armé qui viserait à renverser le Gouvernement soudanais, et nous félicitons des paragraphes qui réaffirment l'appui du Conseil au Document de Doha pour la paix au Darfour. À cet égard, nous réitérons nos remerciements aux États frères, qui ont joué un rôle prépondérant pour que ces paragraphes soient inclus dans la résolution.

Dans le même temps, nous exprimons des réserves quant au fait que plusieurs paragraphes de la présente résolution ont été simplement recopiés de la résolution précédente, la résolution 2223 (2015), et font état d'une détérioration de la situation sur les plans humanitaire et sécuritaire, ce qui donne l'impression que les cinq provinces du Darfour sont le théâtre, à l'heure actuelle, d'une guerre ouverte avec les mouvements armés. Une telle impression est inexacte. Si nous admettons, bien évidemment, que des accrochages tribaux, tels les derniers incidents entre Maaliya et Rezeigat au Darfour oriental, se sont produits dans certaines régions et ont provoqué l'exode et le déplacement des populations, il faut replacer ces événements dans leur véritable contexte, et c'est pourquoi on ne peut pas parler d'une détérioration de la situation humanitaire à cause de ces affrontements.

De même, nous rejetons avec véhémence le contenu du septième alinéa du préambule de la résolution, dans lequel le Conseil se dit préoccupé par le fait que le rapport du Secrétaire général mentionne les renseignements recueillis par la MINUAD sur le largage de deux bombes à sous-munitions dans la région de Kirigiyati, au Darfour septentrional. Le Secrétaire général souligne dans son rapport que cet incident fait l'objet d'une enquête et, par conséquent, il est inacceptable que la résolution contienne dans son préambule un alinéa à ce sujet. Il en va de même des alinéas qui font état d'entraves au travail de la MINUAD. Comme je l'ai souligné dans ma précédente déclaration au Conseil (voir S/PV.7460), le Secrétaire général indique que durant la période couverte par le rapport, 595 visas relatifs à la MINUAD ont été octroyés. Nous tenons à rappeler au Conseil que les effectifs de la MINUAD s'élèvent à 17 428 personnes, outre la composante civile. Par conséquent, les retards

occasionnels dans l'octroi de visas à quelques dizaines d'individus ou dans l'émission des permis de circulation interne ne doivent pas nous conduire à occulter les aspects positifs ou à parler d'entraves à la libre circulation du personnel de la MINUAD.

En application des paragraphes 26 et 27 de la résolution, qui portent sur la stratégie de sortie de la MINUAD, le groupe de travail conjoint chargé de cette question doit immédiatement reprendre ses activités, conformément à l'accord auquel nous sommes parvenus durant les négociations précédentes. Nous avons, en effet, convenu que la province du Darfour occidental et les quatre régions du Darfour central étaient stables et que, par conséquent, la première étape de la mise en œuvre de la stratégie de sortie de la MINUAD devait

être lancée. Nous tenons à rappeler que la présence militaire et policière de la MINUAD dans ces régions n'a plus de raison d'être et doit être remplacée par les organismes et programmes des Nations Unies chargés du développement et de la reconstruction. Nous voudrions rappeler le plein attachement du Gouvernement soudanais à une coopération et une coordination entières avec la MINUAD, compte tenu notamment de l'extrême importance que revêt la prochaine étape. Nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il joue son rôle face aux parties qui refusent de se rallier au processus de paix de Doha, et lui rappelons la nécessité d'envoyer les messages qui s'imposent afin de mettre fin à la violence.

La séance est levée à 10 h 35.